

## Mécanisme de certificats verts: mesures de sauvegarde du secteur

Assurer la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables au moindre coût nécessite un cadre sécurisant. Or, les filières d'électricité d'origine renouvelable sont actuellement occupées à s'éteindre en Wallonie, comme rappelé dans notre courrier du 29 avril 2013. Le photovoltaïque résidentiel a enregistré un maximum de 100 commandes depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013. Les rares projets éoliens ayant obtenu récemment ou qui pourraient obtenir prochainement leur permis sont pour la plupart au frigo, ne pouvant courir le risque d'engager aujourd'hui des investissements importants en ne sachant pas quel sera le régime auquel ils auront droit (taux d'octroi, facteur liant au prix de l'électricité, le cadre de développement et les contraintes d'exploitation,...). Les projets en petite hydro-électricité, avec la baisse substantielle des aides à l'investissement, ne peuvent se satisfaire d'un certificat vert par MWh. Les projets de biomasse existants (biométhanisation ou solide) font face à la baisse du prix de vente de l'électricité, à la chute vertigineuse du prix du CV et à l'augmentation du prix des intrants, les conduisant pour la plupart à l'arrêt voire à une faillite imminente.

Face à ce constat, le secteur nourrit les plus vives inquiétudes quant aux chances d'aboutissement de l'ensemble du 'dossier' en cette fin de législature, et **prie instamment le Gouvernement wallon d'envisager un nombre limité de mesures de sauvegarde. Celles-ci, prises indépendamment du processus de révision en cours, et sans impact majeur sur l'enveloppe de CV, permettront, à très court terme, de redonner confiance aux investisseurs et prêteurs**, afin de préserver quelque peu l'activité existante et les acquis de ces quelques années, tout en conservant voire recréant quelques centaines d'emplois.

### **1/ Quali watt – urgence, découplage du dossier Solwatt, progressivité des mesures 'qualité'**

L'annonce depuis plusieurs mois de l'entrée en vigueur imminente d'un nouveau mécanisme de soutien au PV résidentiel rend le régime transitoire superflu, car non convaincant pour les ménages, qui 'attendent la suite'. Le nombre d'emplois parmi les installateurs est passé de près de 2.500 à moins de 800 en quelques mois. Il est **urgent** que **Quali watt** entre en application, **indépendamment de la gestion de la surcharge ELIA** et des modalités de lissage de la facture Solwatt.

Par ailleurs, certaines des **conditions de qualité** nécessitent encore de sérieux amendements, aussi est-il préférable d'envisager leur entrée en vigueur **progressivement** après celle du régime de soutien.

### **2/ Modification de la date PIVOT pour l'application d'un nouveau régime de soutien**

Le changement de régime annoncé (taux d'octroi et  $\rho$ ) est une inconnue majeure pour les investisseurs. Or le régime applicable à un projet est déterminé par l'obtention du Certificat de Garantie

d'Origine (CGO<sup>1</sup>) qui peut arriver plusieurs mois (voire au-delà d'un an) après la mise en service. Il est capital, pour que quelques projets puissent se réaliser malgré le contexte actuel, que le régime soit déterminé sur base du taux d'octroi en vigueur à la **date d'octroi du permis unique** pour les projets soumis à permis et à la date de réception RGIE par l'organisme de contrôle pour les autres. EDORA demande à ce qu'un AGW spécifiant cette **date-pivot** soit rapidement adopté.

### 3/ Biomasse – sauvetage des unités existantes

Les conditions économiques des **unités de biomasse existantes se sont dégradées** en quelques années, en quelques mois, précipitant très prochainement certaines vers la fermeture voire la faillite. Baisse du prix de l'électricité, chute du prix du CV, augmentation de certaines contraintes et augmentation du prix des intrants sont autant de facteurs qui contribuent à cette dégradation. Or, le sauvetage des investissements réalisés est essentiel au maintien des emplois générés par ces activités mais également à restaurer la confiance pour de futurs investissements, toutes filières confondues. EDORA soutient notamment la démarche et le cri d'alarme des biométhaniseurs. Le secteur demande à ce que des **mesures d'urgence** mais néanmoins structurelles soient prises pour éviter des faillites pour toutes les unités de biomasse (par ex. augmentation du taux d'octroi de CVs).

### 4/ Eolien : stabilité du cadre

Concernant la politique éolienne, il est essentiel que les **critères d'installation du cadre de référence** éolien établis après des années de négociations et de consultation **soient confirmés**. Par ailleurs, les critères d'évaluation des incidences environnementales des éoliennes devraient être rapidement clarifiés et objectivés via une circulaire ministérielle à l'attention de l'administration (DNF).

Les critères d'évaluation de l'incidence des éoliennes sur les radars devraient aussi être rapidement clarifiés, en bonne entente avec le Gouvernement fédéral. Ceci permettrait de pouvoir installer d'avantage d'éoliennes à proximité des radars militaires, des aéroports ou dans des forêts pauvres en biodiversité afin de maintenir l'excellent taux d'acceptation sociétal actuel des projets éoliens (81% des habitants en zone rurale y sont favorable). Il est enfin essentiel que le gouvernement **sécurise juridiquement les critères acoustiques** dans des **conditions sectorielles** inscrites dans un arrêté du gouvernement wallon.

### 5/ Hydro – adaptation du soutien total

Les aides à l'investissement octroyées à la **petite hydro-électricité** ont été divisées par deux lors de l'adoption d'un nouvel arrêté publié en juillet 2013. Comme cela a été exposé lors d'échanges avec les parties concernées, les investisseurs considèrent opportun de plafonner cette aide mais de revenir à un plafond correspondant à la réalité économique. EDORA demande à ce que le niveau d'aide soit revu à la hausse, sans quoi aucun de ces investissements ne pourra se réaliser, au strict minimum pour des projets ayant obtenu des concessions il y a quelques années et dont le business plan comptait sur les anciens taux ;

Le secteur tient à rappeler sa volonté de contribuer de manière constructive à l'amélioration du système dans un but de plus grande transparence, de stabilité et d'équité vis-à-vis de tous les acteurs. Dans le

---

<sup>1</sup> Son obtention nécessite de réaliser des tests de découplage et d'obtenir du Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) l'accord de mise en service, ce qui signifie que l'investisseur dépend du bon vouloir de ce dernier

cadre de la révision des taux d'octroi notamment, de mise en œuvre du facteur rhô et d'un mécanisme de contrôle budgétaire, EDORA souhaite pouvoir partager ses points de vue avec le gouvernement afin de contribuer à l'élaboration d'un cadre simple et clair réduisant ainsi au mieux le coût du capital de chacune des filières.

En conclusion, EDORA demande au Gouvernement wallon de prendre ces quelques mesures minimales pour redonner confiance à tous les investisseurs susceptibles de contribuer au développement économique de la Wallonie.